Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260421-272026-DE

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

Affaire n°27-2026

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-et-un avril** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 15 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 13

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) – M Jean-François BORDAIS (1er Adjoint) – Mme Nadine BRARD (2ème Adjointe) - M Raboana RANAIVO – M Dominique RUBIN – Mme Nathalie TERRIEN – Mme Ludivine THOMAS – Mme Julie STEFANELLI – Mme Aurélie HAILLOT - Mme Maud EL KOUCH – M Baptiste DUVAL – M Dorian MASSON.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : Mme Dorothée du PONTAVICE – M Thierry MONTENAT – M Albéric JOHANET.

Pouvoir : Mme Dorothée du PONTAVICE à Mme Nadine BRARD.

OBJET : SALLE POLYVALENTE – Délibération sur un nouveau tarif hebdomadaire pour les associations non pocéennes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les adhérents de l'association « Valley Dancers » se réunissent chaque mercredi en soirée au sein de la salle multifonctions pour pratiquer la danse country. Pour cette utilisation, cette association non pocéenne, paie un prix de location de 600 € par an, à raison d'un cours par semaine.

Au vu de la mobilisation pour ce cours du mercredi soir, les représentants de l'association souhaitent proposer un créneau supplémentaire à leurs adhérents, notamment le jeudi en soirée dans la salle polyvalente.

Le tableau des tarifs de location de la salle polyvalente voté par délibération en date du 23 octobre 2025 prévoit un tarif par prestation à raison d'un cours de 2h par semaine au prix de 40 € par séance et non un prix forfaitaire à l'année, à l'instar du tableau des prix de location de la salle multifonctions.

Il est proposé à l'assemblée :

- ***De DÉCIDER d'un prix de location forfaitaire, pour les associations non pocéennes, utilisatrices de la salle polyvalente, à raison d'un cours par semaine.***
- ***De FIXER ce montant à 300 € l'année pour un cours dispensé 1 fois par semaine.***
- ***De PRÉCISER que les autres tarifs restent inchangés.***
- ***De METTRE À JOUR le tableau des prix de location de la salle polyvalente.***
- ***De PRÉCISER que ce nouveau tarif entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2026.***

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants **ADOPTE** les propositions susmentionnées.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 21 avril 2026.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Maire,
Frédéric MARTIN

MAIRIE DE POCÉ-LES-BOIS (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Aurélie HAILLOT